Vingt-huitième Année. — N° 186 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 4 JUILLET 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et C°, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*Office de Publicité

ROUBAIX, 3 JUILLET 1884

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Il était vaguement question, depuis quelques jours, d'un projet d'ajournement de la fête du 14 juillet. Quelques esprits sensés avaient fait remarquer que les menaces d'invasion du choléra commandaient une extrême prudence. L'agglomération de la population, les excès de toute nature qui sont commis en pareille circonstance par la masse de la population sont autant de causes propres à favoriser la venue et le développement de la maladie. Encore ne tient-on pas compte des nombreux motifs qui, à un autre point de vue, devraient éloigner toute idée de fête alors que des complications si graves se produisent à l'extérieur et à l'intérieur, et que la gêne publique s'accroît chaque jour en raison de l'atonie des affaires.

A ne s'en tenir qu'aux arguments tirés des exigences de l'hygiène en temps d'épidémie, on devait croire que la proposition d'ajournement serait ratifiée.

Il n'en est rien. La fête aura lieu comme d'habitude, dut le réveil, après deux jours de réjouissances, être terrible.

Cette décision n'est point, d'ailleurs, pour nous surprendre. Le gouvernement aime à se prétendre fort et à se dire assuré des sentiments de respect et d'affection des masses populaires; mais, au fond, il se rend compte du peu de réalité de ces sentiments.

Il n'est pas assez fort pour braver la possibilité d'un mouvement de mauvaise humeur. Pour que la foule ne l'abandonne pas, il se met à sa remorque, bien décidé à servir ses passions, fut-ce contre ses plus hauts intérêts. D'ailleurs, parmi ceux que l'ajournement eut indisposés figure une corporation que les républicains ont le plus constant souci de satisfaire. On boit beaucoup aux jours de fêtes publiques, surtout avec la température dont nous jouissons en ce moment. Le 13 et le 14 de ce mois, les marchands de vin feront de belles recettes; faut-il, par souci de la santé publique, s'exposer à les mécontenter ?

La protection spéciale des marchands de vin n'est-elle pas un des legs de M. Gambetta, dont on n'a pas oublié le discours en faveur du « mouillage » des vins ? N'a-t-on pas vu récemment, à Marseille, un de ces industriels déclarer, sans que personne eut même l'idée de contester son assertion, que tous les élus de la ville et du département « sortaient de chez lui ? » Doit-on se brouiller avec de telles puissances électorales; peut-il même venir à la pensée de s'y risquer ?

Il faudrait ne pas dépendre des marchands de vin et être assez fort pour braver leur mauvaise humeur.

Ce n'est pas le cas du gouvernement actuel.

E. Tallon.

Mardi, une très vive agitation a régné dans les couloirs du Sénat pendant tout le temps de la séance. A mesure qu'on apprenait au palais du Luxembourg ce qui se disait et se faisait au palais Bourbon, l'émotion devenait plus vive, les conversations entre sénateurs plus animés. Le langage de M. Jules Ferry, promettant tour à tour à tous les auteurs d'amendements qu'ils auraient liberté entière pour soumettre au Congrès leurs différentes propositions, a produit une véritable stupeur parmi ceux qui avaient pris au sérieux les promesses d'une révision limitée. Puis on a appris que l'amendement qui tendait à faire élire les sénateurs par le suffrage universel n'avait été rejeté qu'à une majorité de trente voix. Ce dernier incident a été aussitôt l'objet de tous les entretiens. Si le Sénat avait été saisi en ce moment du projet de révision, il eût été rejeté à une majorité considérable.

***

Dans un groupe composé en majorité de sénateurs de la gauche et du centre gauche, un membre important de la droite sénatoriale disait à ses collègues : « Si nous allons au congrès, si vous nous y menez, pourquoi les sénateurs de la droite ne voteraient-ils pas l'élection par le suffrage universel? Après tout, le suffrage universel vaudrait encore mieux que les combinaisons imaginées par M. Jules Ferry pour augmenter le nombre des délégués sénatoriaux. » Cette hypothèse de l'attitude que la droite du Sénat pourrait prendre au congrès, rapprochée de la si imposante minorité que venait d'obtenir à la Chambre des députés l'amendement de M. Bernard Lavergne sur la même question, a été aussitôt très commentée.

***

L'évêque de Fréjus et de Toulon vient de publier une lettre pastorale ordonnant des prières à l'occasion du choléra. Sur ce, le *Siècle* déclare qu'un pareil remède a au moins cet avantage « qu'il ne peut pas aggraver le mal ». Le *Siècle* est de bonne composition, et il faut le remercier de ne pas prétendre que la lettre pastorale pourrait accélérer la marche du fléau. Mais Mgr de Fréjus ayant osé dire que c'était la main de Dieu qui « tenait en réserve ces fléaux redoutables pour ramener les âmes », le *Siècle* s'écrie aussitôt que de cette affirmation à un blâme infligé aux hommes de la science qui combattent l'épidémie « il n'y a qu'un pas », et le *Siècle* d'ajouter qu' « un reste de sens commun retient encore nos évêques ». On voit bien que le *Siècle* n'est, lui, retenu par rien.

UN COIN DE BELLEVILLE

Connaissez-vous un jeu qui se pratique encore dans certaines fêtes villageoises : le « tir à l'oie » ? Une oie est suspendue entre deux arbres ; des jeunes gens, les yeux bandés, armés d'un bâton, après qu'on les a fait pirouetter deux ou trois fois sur eux-mêmes se dirigent, un peu à l'aventure, vers l'endroit où ils croient trouver l'oie, et si en effet ils peuvent l'atteindre dans les mouvements de leur bâton, l'oie leur appartient. Ce jeu vient d'être renouvelé et mis en harmonie avec le progrès par les libres-penseurs de Belleville. L'oie est remplacée par un mannequin, le mannequin est habillé en prêtre, le prêtre est pendu à une potence, et ce sont les enfants des membres de la société libre-penseuse et athée qui, sous les yeux mêmes de leurs parents, s'exercent à frapper le mannequin à tour de bras. Les petites filles, coiffées du bonnet phrygien, assistent à ce spectacle et, au milieu des éclats de rire, applaudissent à chaque coup bien appliqué.

Voilà assurément une « fête charmante » ; c'est plus qu'une fête, d'ailleurs, c'est un enseignement ; un membre du conseil municipal de Paris, le citoyen Jacques, qui la présidait, l'a déclaré avant de décerner les prix : « Des fêtes semblables, a-t-il dit, empêchent le développement dans les jeunes esprits du champignon mystique, au pied duquel il faut faire la guerre avec l'acharnement que M. Pasteur apporte à celle qu'il livre aux microbes. »

La salle croule sous les applaudissements, nous affirme un rédacteur du *Temps*, auquel nous empruntons tous ces détails, et il ajoute, avec une insouciante ironie : « Les petits auront appris de bonne heure, on le voit, à terrasser l'atroce superstition. » Il n'y a rien pourtant dans ces scènes honteuses qui prête à rire. Vienne le jour propice, et les assassins de l'abbé Deguerry, des Pères Ollivain et Ducoudray, trouveront toute une jeune génération ambitieuse de prendre place au peloton d'exécution.

REVUE DE LA PRESSE

Un voyage ministériel nécessaire

Le *Moniteur universel* constate que les ministres, si prompts à se déplacer quand il s'agit de fêtes ou de banquets, n'ont pas encore songé à entreprendre un petit voyage à Toulon, pour consoler les populations :

Ils nous permettront, ajoute notre confrère, de leur faire observer qu'un plus long oubli de leurs devoirs ne tournerait pas à l'honneur du régime qu'ils ont la prétention de servir. Sous les régimes antérieurs, en effet, les membres du Gouvernement ont considéré comme un devoir d'aller porter aux populations éprouvées par le choléra l'encouragement de leur présence. Avons-nous besoin de rappeler qu'en 1832, au plus fort de la première et de la plus terrible des épidémies cholériques, le duc d'Orléans rendit visite aux malades de l'Hôtel-Dieu ? Il était accompagné du président du conseil d'alors, l'illustre Casimir Perier, qui, surmontant son état de souffrance, surmontant aussi une émotion d'ailleurs bien légitime, avait tenu à braver la mort aux côtés de l'héritier du trône. Casimir-Perier contracta dans cette tragique visite le germe de l'épidémie qui l'emporta quelques jours plus tard.

Nous reconnaissons que ce n'est pas là un exemple encourageant, et qu'il est bien autrement agréable, pour un ministre républicain, d'aller présider un comice ou un banquet au milieu des fanfares, du bruit des cloches et du chant des orphéons, que de s'en aller dans une salle d'hôpital, respirer l'haleine des cholériques. Mais, enfin, est-on ministre seulement pour toucher cinquante mille francs de traitement, pour jouir des honneurs et prérogatives du pouvoir ? et n'en-t-on pas, en retour de tant de jouissances et d'avantages, des devoirs à remplir ?

Nous citions tout à l'heure l'exemple du duc d'Orléans. On nous dira que le duc d'Orléans était un prince, un soldat d'une valeur aussi ferme que brillante, et que les ministres actuels ne sont ni princes, ni soldats. Ce n'est pas là une excuse suffisante. Casimir-Perier non plus n'était pas un soldat. Plus tard, sous l'Empire, l'impératrice, qui n'était qu'une femme, n'hésita point à faire au milieu du choléra le voyage d'Amiens. Aussi nous comptons bien que, frappé par ce dernier exemple, le ministre du commerce, le conciliant M. Hérisson, ou à son défaut, le ministre de l'intérieur, le joli M. Waldeck-Rousseau, va faire boucler sa valise et partir pour Toulon. Il suffit de se montrer inférieurs aux ministres de la monarchie par le talent, il ne faudrait pas paraître encore au-dessous d'eux par le courage. Car cette infériorité-là, le pays ne la pardonnerait pas.

Ce que vaut le traité de Tien-Tsin

Les détails d'une correspondance de Hong-Kong, datée du 20 mai, et que vient de publier le *Temps*, rendent malheureusement trop compréhensible le sanglant épisode de Lang-Son, qui a si fort surpris le gouvernement.

A cette date, en effet, le correspondant écrivait, sans le moindre optimisme à l'égard du fameux traité de Tien-Tsin :

Il ne faudrait pas croire trop vite que tout est fini. Qu'on n'aille pas, par exemple, rappeler aussitôt les troupes que nous avons actuellement au Tonkin. D'abord, puisqu'on a commis la faute de ne pas faire immédiatement le nécessaire en occupant les postes des frontières, de petites expéditions seront nécessaires au retour de la bonne saison. Il faudra aller à Lao-Kaï, à Tuyen-Quan, à Cao-Bang, à Lang-Son, car ce n'est rien que de se faire ouvrir les frontières du Yunnan, du Kouang-Si et du Kouang-Ton, encore faut-il que, pour que cette ouverture ne reste pas purement platonique, nous assurions la sécurité des routes qui y conduisent.

Singulier traité, on en conviendra, que celui qui ne garantit aucune sécurité, et par conséquent aucun désarmement. La suite indique, au surplus, que rien n'est fini.

Les journaux de Shanghaï racontent que, pendant les cinq jours qu'ont duré les négociations de Tien-Tsin, chaque jour Li-Hong-Tchang envoyait des communications à Pékin. Le 8, il adressa à l'Empereur un rapport résumant les propositions de la France, indiquant ce qui lui en paraissait acceptable et insistant sur la nécessité de conclure un arrangement sans retard. Le conseil de l'Empire ayant délibéré sur ce rapport, en approuva les conclusions. Puis, le lendemain, les Vieux Chinois ayant travaillé en dessous main, le conseil blâma Li-Hong-Tchang; la vieille sottise chinoise, qui consiste à prendre tout acte de modération pour une marque de faiblesse, avait fait son œuvre ; la France présentait des conditions raisonnables, on en concluait qu'elle avait peur et que Li-Hong-Tchang avait tort de traiter. Celui-ci tint bon et, par de nouveaux arguments, eut raison de cette résistance imprévue. L'histoire est-elle vraie ? Je n'ai aucun renseignement particulier sur ce point, mais elle est possible. Et, croyez-le bien, les Vieux Chinois ne désarmeront pas pendant les trois mois qui vont courir, et douze mille hommes au Tonkin donneront un grand poids aux raisons de celui de nos diplomates qui aura à passer le traité définitif.

***

Un maire modèle

Le *Constitutionnel* nous présente un maire que l'avocat de la République a qualifié de « maire modèle » dans les circonstances qu'on va lire :

La cour d'assises de la Loire vient de condamner à cinq ans de réclusion un nommé Duchamp, ancien receveur d'octroi à la Ricamarie.

Il a fallu ce procès pour qu'on sût que la commune de la Ricamarie possédait un maire modèle.

Le nom de ce magistrat mérite de passer à la postérité. Il s'appelle M. Jacquemard.

C'est l'avocat du gouvernement en personne qui a décerné à M. Jacquemard le brevet de maire modèle. Un tel brevet a une grande valeur émanant de la justice. Le maire Jacquemard ne pouvait désirer mieux. Il peut désormais dormir sur ses deux oreilles et léguer à ses descendants une réputation d'honneur sans tache et de maire modèle.

Duchamp était accusé de faux en écritures publiques.

L'instruction avait en effet découvert cinquante-et-une quittances dont les chiffres étaient supérieurs aux sommes correspondantes du registre à souches. Les détournements opérés au moyen de ces cinquante-et-un faux ne s'élèvent qu'à 352 francs, mais l'accusation a prétendu que les faux commis par le receveur infidèle étaient plus nombreux et que le préjudice causé à la commune serait considérable.

Duchamp a avoué une partie des faits qui lui étaient reprochés, mais il a prétendu avoir été entraîné au crime par.... par le maire de la Ricamarie, le citoyen Jacquemard.

C'est là ce maire modèle dont il est question ? va se demander le lecteur.

Parfaitement.

M. Jacquemard, qui est marchand de vin, a dit l'accusé, n'a jamais rien payé à l'octroi. Il a su s'arranger pour cela. En effet, il a pour locataires deux ouvriers mineurs, les nommés Marin et Verdié, qui reçoivent jusqu'à douze pièces de vin à la fois. Or, Marin et Verdié ne sont que les prête-nom de M. Jacquemard.

Le maire de la Ricamarie avait-il besoin d'argent, il écrivait à Duchamp des billets ainsi conçus, qui ont été produits à l'audience :

Cher Duchamp, veuillez remettre à ma fille 350 francs que vous viendrez prendre ce soir. Tout à vous, Jacquemard.

Ou bien :

Veuillez remettre à ma cousine la somme de 100 francs pour le compte de la fête de la Ricamarie.

Reçu en tout 300 fr.

Le maire, Jacquemard.

On pourrait multiplier les citations. Eh bien, il s'est trouvé un magistrat qui, du haut du ministère public, a dit que Jacquemard « est un maire modèle et qu'on ne peut le rendre responsable des détournements commis par Duchamp. »

Jacquemard est un maire modèle, mais Duchamp a été condamné à cinq ans de réclusion.

Jacquemard étant un maire modèle, les autres maires n'ont plus qu'à suivre son exemple : puiser dans les caisses publiques et favoriser les détournements des comptables infidèles.

Les naïfs auraient pu croire jusqu'ici que, pour être un maire modèle, il fallait être honnête, d'une probité à l'abri de tout soupçon. Ce n'est plus cela. Le procureur général de la Loire vient de changer les conditions de l'honnêteté des maires. Son type, c'est Jacquemard. Pour être un maire modèle, il faut qu'il puise dans les caisses du Trésor, qu'il vole le fisc en s'entendant avec des ouvriers mineurs et un comptable infidèle.

Jacquemard, comme maire, doit être un laïciseur de premier ordre, un maire à poigne, faisant de la candidature officielle à outrance. Un gaillard qui fraude l'octroi ne doit pas regarder à frauder les urnes.

A ce titre, Jacquemard peut être un maire modèle.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 2 juillet.

Les princes d'Orléans

M. le duc d'Aumale et M. le duc de Chartres, qui sont allés passer quelques jours en Angleterre ont déjeuné hier matin chez le prince de Galles.

LL. AA. RR. rentreront en France vers la fin de la semaine.

Meeting jérômiste

Il y avait hier soir, à la salle Rivoli, une réunion bonapartiste organisée par MM. Maurice Richard, Pascal, Lenglé, Rendu, etc.

M. Pascal a montré « le prince Victor déchu » comme fils, parce qu'il est en rébellion contre » son père ; comme citoyen, parce qu'en se travestissant en empereur, il est devenu un révolté devant la loi ; comme Napoléon enfin, parce qu'il » s'est allié aux éternels ennemis de sa race. »

Un individu qui a crié : « Vive le prince Victor » a été hué et forcé de sortir.

Sur la proposition de M. Maurice Richard, l'ordre du jour suivant a été voté :

« L'assemblée,

» Considérant que le prince Victor, en méconnaissant, sur de perfides conseils, ses devoirs » filiaux comme ses devoirs politiques, a provoqué » une scission qui ne saurait ébranler la cause,

» Exprime ses sympathies au prince Napoléon, » et prenant part à la douleur du père, renouvelle au chef de la démocratie napoléonienne » l'inébranlable assurance de son dévoûment. »

L'*Evènement* assure que le prince Napoléon est décidé à faire pourvoir d'un conseil judiciaire son fils Victor.

Demande d'indemnité à la Chine

Le journal officieux *Paris* affirme que l'indemnité que le gouvernement demande à la Chine pour réparation de la violation des traités par l'affaire de Lang-Son est de cinq cents millions.

L'occupation du Tong-King

D'après les calculs les moins exagérés, l'occupation du Tong-King exigera encore, pendant une dizaine d'années, un corps d'armée de dix à douze mille hommes — soit, en y comprenant les frais accessoires, une dépense moyenne de cinquante millions par an.

Or, les revenus de cette province, en prenant pour base les évaluations du ministère de la marine, ne dépassent pas, à l'heure actuelle, 1,800,000 francs.

En admettant qu'ils puissent s'élever à 4 et même à 5 millions, il n'en résulte pas moins que la « conquête » du Tong-King nous coûtera plus de 45 millions par an.

Sœur Benjamin

De Saïgon, on annonce la mort, à l'âge de 63 ans, de la mère Benjamin, une des personnalités les plus connues de l'extrême Orient. Pendant vingt-cinq années consécutives, c'est-à-dire depuis la conquête, elle a administré, en qualité de supérieure générale, les établissements de Saint-Paul de Chartres, en Cochinchine, à Hong-Kong et au Tonkin. Cette femme, d'une rare énergie et d'une bonté inépuisable, a présidé à la création de toutes les œuvres de bienfaisance ; elle a fondé plusieurs hôpitaux indigènes et de nombreuses écoles.

Rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de rendre service ou de remplir un devoir ; flattant les uns, brusquant les autres, encourageant les faibles, morigénant les puissants, disant à chacun son fait, avec une franchise de marin, conservant toujours sa liberté de parole et de pensée, quels que fussent les évènements.

Ses discussions avec le conseil colonial étaient du plus haut comique et le sexe fort n'avait pas le dessus.

Il est peu de personnes en Cochinchine qui n'aient eu recours à ses bons offices : aussi sa mort est-elle considérée à Saïgon comme un malheur public.

Le groupe agricole

Le groupe agricole de la Chambre s'est occupé aujourd'hui de la question de la représentation de l'agriculture.

M. le baron Demarçay annonce que la commission ne s'est encore prononcée que sur un point, la représentation par arrondissement qu'elle a adopté.

M. le baron de Ladoucette fait l'historique de la question et expose le système dont il est l'auteur.

M. Bouthier de Rochefort défend le système qui a prévalu devant le conseil supérieur de l'agriculture et qui consiste dans la nomination des chambres d'agriculture par les conseils municipaux.

Après avoir encore entendu MM. Casimir Périer, Danelle-Bernardin, Brugnot, Demarçay, Rodat, Bouillez-Bridou, Maxime Lecomte, Ganault, Roudier, Périgeois et Renaud-Riolle, le groupe s'est prononcé contre l'élection par les conseils municipaux.

Les manœuvres du 17e corps

Le général Lewal, commandant le 17e corps d'armée, fait exécuter aux troupes placées sous ses ordres des marches d'entraînement pour les manœuvres d'automne, qui ont déjà, bien qu'elles ne soient commencées que depuis trois jours, été fort remarquées. C'est ainsi qu'hier les régiments d'infanterie du 17e corps ont terminé une marche de 210 kilomètres parcourus en sept jours.

Un nouveau journal

Hier a été déposée, à la Préfecture de police, une déclaration annonçant la publication prochaine d'un journal quotidien, qui aura pour titre chacun des jours de la semaine.

L'exposition du coton

Le premier lundi de décembre prochain s'ouvrira à la Nouvelle-Orléans une exposition universelle de l'industrie du coton, organisée sous les auspices du gouvernement fédéral, de l'Association nationale des planteurs, cotonniers et de la ville de la Nouvelle-Orléans. L'invitation des Etats-Unis a été acceptée par onze gouvernements étrangers. Des exemplaires des règlements et plans des lieux de l'exposition sont tenus à la disposition des intéressés au consulat général des Etats-Unis à Paris.

LE CHOLÉRA

Hier, le comité consultatif d'hygiène s'est réuni, sous la présidence de M. Hérisson, ministre du commerce. M. Proust, rapporteur, a donné lecture des instructions rédigées par la commission désignée avant-hier. Ces instructions s'appliquent aux précautions qu'il convient de prendre au début d'une épidémie, pour l'empêcher de se développer. Après avoir entendu M. Proust, le comité a décidé que son rapport serait imprimé et répandu à profusion. Nous en donnons dès aujourd'hui l'analyse que voici :

M. Proust, rapporteur, a commencé en rappelant que, dans les épidémies les plus violentes, la proportion des personnes atteintes au chiffre total de la population est très faible, et que, parmi les personnes atteintes, le nombre des guérisons est encore considérable. M. Proust ajoute que les peureux résistent moins que les autres ; il recommande ensuite d'éviter les veilles, les refroidissements durant la nuit, les bains froids prolongés, les excès de travail et de plaisir, les *boissons glacées*, en un mot toute cause d'affaiblissement physique.

M. Proust ajoute qu'on a constaté, à Toulon, que tous les excès sont des causes d'épidémie, et que l'ivresse prédispose à la maladie aussi bien que les indigestions.

Pour l'hygiène publique, on supprimera toute cause d'agglomération : foires et courses de chevaux. Le comité n'a cependant pas été d'avis qu'on renonçât à célébrer la fête du 14 Juillet à Paris, où l'état général de la santé publique est excellent.

Ce sont là des mesures préventives ; mais le rapport de M. Proust se termine par un chapitre intitulé : *Précautions à prendre en cas de maladie*, chapitre qui ne sera publié qu'en cas d'épidémie déclarée.

Le comité a désigné comme désinfectants à employer le sulfate de cuivre, le chlorure de zinc et le chlorure de chaux.

Le rapport de M. Proust a été approuvé à l'unanimité.

A Toulon

Les dépêches reçues de Toulon sont contradictoires.

Voici, par exemple, ce que le docteur Rochard télégraphie au gouvernement :

Toulon, 2 juillet.

L'épidémie décroît, le nombre des décès diminue; il n'y en a eu que neuf dans les vingt-quatre heures : sept en ville, deux aux hôpitaux maritimes.

Nous comptons quatre-vingt-dix malades dans les hôpitaux de la marine, mais quatre ou cinq seulement donnent des inquiétudes. Les cas légers sont toujours beaucoup plus nombreux que les cas graves.

Je crois que l'épidémie ne fera plus de progrès, qu'elle conservera sa bénignité, mais qu'elle durera quelque temps encore.

A la même date, le correspondant du *Temps* lui écrivait :

Toulon, 2 juillet, 11 h. matin.

Du 1er au 2 juillet, onze heures matin, 15 décès. Un boucher, du nom de Lenfle, a été enlevé cette nuit en trois heures. Il y a 115 cas cholériques dans les hôpitaux; les entrées d'hier s'élèvent à 17.

La *Lanterne* recevait, de son côté, la dépêche suivante :

Toulon, 2 juillet, 11 h., matin.

L'épidémie augmente d'intensité; elle sévit aux alentours de la ville. Tous les quartiers de la banlieue sont atteints.

On signale des cholériques dans les quartiers Sainte-Catherine, Valbourdin, Escaillon, Darboussède, Siblas.

Le total des décès du 1er au 2, 10 heures du matin, est de 13; quatre nouveaux cas sont signalés au moment où je vous télégraphie.

Comme on peut le voir, les renseignements privés des journaux sont beaucoup moins optimistes que les communications du gouvernement.

Le comte Perolari Malmignari, consul d'Italie, a été pris d'une attaque de choléra, mais son état n'est heureusement pas grave.

L'hospice civil a été évacué; les cholériques seront traités à l'ancienne usine à gaz, local très vaste et très aéré, situé sur la route d'Ollioules.

Le nombre des décès à l'Asile des vieillards rend nécessaire l'évacuation de cette institution: l'autorité mettra à la disposition des Petites Sœurs des Pauvres, dont la conduite est au-dessus de tout éloge, les locaux voulus pour ce déplacement.

Le système du docteur Troncin, consistant à introduire de l'oxygène dans les voies respiratoires à l'aide d'un appareil spécial, continue à donner les résultats les plus satisfaisants.

Le chiffre officiel des départs du 2 juillet par chemin de fer est de 850.

Lettre de Mgr l'évêque de Fréjus

Nous avons dit que Mgr l'évêque de Fréjus et Toulon vient d'envoyer au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre-circulaire prescrivant des prières à l'occasion du choléra.

En voici le passage principal :

« Mais quelle que soit la confiance qu'il nous est permis d'avoir dans les ressources de la science humaine, nous n'en sommes pas encore à croire, comme on l'a dit trop audacieusement, que « les » progrès accomplis par la science mettent en nos » mains des moyens assez puissants pour maîtriser » l'épidémie, si elle vient à se déclarer. »

» En vain la vigilance du magistrat ou les théories du savant auraient-elles la prétention de préserver à elles seules nos cités, si Dieu lui-même ne les garde, à plus forte raison si on a l'air de le braver en affectant de se passer de lui. Nous ne devons donc pas oublier qu'il ne nous suffirait pas, en ce moment, d'observer les prescriptions de l'hygiène et les règlements de police pris dans l'intérêt de la salubrité publique, si nous ne cherchions par la prière, par la pratique de la pénitence et des bonnes œuvres, à désarmer le bras de Dieu qui nous menace.

» Au jour où l'ange du Seigneur frappait le peuple d'Israël, le saint roi David pria. Il éleva un autel, il offrit des sacrifices, le peuple pria avec lui, et Dieu eut pitié de son peuple, et le fléau cessa de désoler Israël : *Et ædificavit altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica; et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israel.*

» A l'exemple du peuple d'Israël, dans toutes les grandes circonstances où le fléau des épidémies l'a menacé, le peuple chrétien a su crier vers Dieu, et ce cri ne resta jamais sans être entendu. Les exemples du passé nous tracent notre devoir dans les circonstances présentes. »

A Marseille

Le *Temps* a reçu la dépêche suivante :

Marseille, 2 juillet, 11 h. 30, matin.

La santé générale est meilleure ; aucun décès cholérique n'est survenu en ville depuis hier matin. Avant-hier, lundi, jusqu'à onze heures du soir, il y en a eu 4. Il ne reste plus que 3 cas graves. Au Pharo, le dernier décès est de ce matin neuf heures et demie. A l'hôpital militaire, des cas bénins sont confirmés ; mais on nie qu'il y ait des décès. Je puis toutefois vous certifier la mort du douanier Bertoncini.

Afin de ne pas effrayer inutilement le public, le fourgon des pompes funèbres n'ira plus au Pharo le jour ; il ira seulement le soir à neuf heures et le matin à six heures et emportera les corps déposés dans un caveau souterrain parfaitement désinfecté.

Une dépêche, qui nous arrive au dernier moment, nous apprend que dans la journée d'hier mercredi, il n'y a eu que 4 décès cholériques sur 29 décès enregistrés à l'état-civil.

Le mouvement d'émigration continue. Depuis mardi à 2 heures de l'après-midi, jusqu'à mercredi à la même heure, 890 voyageurs sont partis pour Paris et 363 pour les départements au-dessus du Vaucluse. 750 voyageurs, parmi lesquels plus de la moitié sont Italiens, sont partis pour Vintimille.

Sur la frontière Espagnole

Le *Figaro* s'élève contre l'inqualifiable conduite du gouvernement espagnol, à l'égard des voyageurs français et la nullité penaude de notre gouvernement à la frontière d'Espagne :

» Voici, dit un de ses correspondants, les faits qui se passent en ce moment à Port-Bou, village situé à deux kilomètre de Cerbère, frontière espagnole, sur la ligne de Perpignan à Barcelone :

» M. et Mme L..., négociants à Paris et se rendant, le 29 juin, à Barcelone, où ils ont une succursale de leur maison de commerce, ont été arrêtés par les autorités espagnoles, et conduits — eux seuls voyageurs venant ce jour-là de France, — dans une maison isolée de la montagne. Une escorte de gendarmes les précédait ; une escorte de douaniers les suivait.

» On les a parqués dans une vieille masure, où ils n'ont même pas un matelas pour coucher. Il n'y a pour toute chambre qu'un taudis commun, où des tables de marbre servent de lits à ceux qui auraient trop envie de dormir. Après trente heures passées en chemin de fer, M. et Mme L... sont restés, du fait de l'autorité espagnole, douze heures encore sans manger.

» On leur a interdit de prendre quoi que ce fût dans leurs bagages, pas plus pour changer de linge, que pour faire leur toilette, et on leur a annoncé que ce traitement, digne tout au plus d'un chenil de dernier ordre, prendrait fin dans cinq jours, c'est-à-dire le 4 juillet. Des chiens auraient au moins de la paille pour se coucher, tandis que les deux voyageurs français, internés à Port-Bou, ont pour eux le pavé, le simple pavé et les tables de marbre ci-dessus.

« Que les Espagnols se traitent ainsi entre eux, » dit la lettre de M. L..., à sa famille, lettre qu'on » vient de nous communiquer, « c'est leur affaire, » mais que le gouvernement français, qui a un » consul à Port-Bou, supporte une pareille infamie, » c'est honteux.

» D'ailleurs, ajoute M. L..., avec un parfait bon » sens, cette quarantaine ne peut être efficace. » Elle n'est que vexatoire, car on laisse les gens » de Port-Bou communiquer librement avec nous ! »

LE CHOLÉRA A PARIS

Nous lisons dans le *Cri du Peuple* :

« Le choléra est à Paris. Non pas le choléra » sporadique ou le choléra *nostras*, mais le » choléra asiatique.

» Il serait dangereux, criminel même, de cacher plus longtemps la vérité à la population parisienne. Ce serait permettre aux exagérations les plus folles, aux terreurs ridicules de se produire, de se propager dans les » masses.

« Et c'est là, avant tout, ce qu'il faut éviter. »

Le même journal publie en première page la petite note suivante :

« Le premier cas de choléra a été signalé hier matin. C'est sur l'un des gardiens du Trocadéro qu'il s'est produit.

» A onze heures, le malade était à la dernière extrémité.

» Quelques autres personnes auraient été atteintes dans la journée et transportées à l'hôpital Lariboisière. »

D'autre part, nous lisons dans la *Justice* :

« Nous apprenons que le choléra est à Paris depuis hier.

» Deux cas de choléra asiatique ont été constatés dans les hôpitaux, un gardien du Trocadéro a été également atteint. »

Nous devons dire que la plupart des journaux parisiens démentent cette grave nouvelle. Voici ce que dit à ce sujet le *Voltaire* :

« Le bruit a couru hier que le choléra s'était déclaré à l'hôpital Saint-Antoine et à la caserne de la Pépinière.

» Aucun cas n'a été constaté dans aucun des hôpitaux de Paris jusqu'aujourd'hui. Il est même étonnant qu'il en soit ainsi. Chaque année, à cette époque, les médecins ont à soigner quelques cas isolés, mais bien déterminés. La situation est donc bonne jusqu'à présent. »

PETITES NOUVELLES

L'empereur d'Allemagne est attendu à Gastein le 15 juillet. Il rencontrera à Ischl et à Salzbourg l'empereur François-Joseph.

*** Le parquet de Lyon assigne devant le tribunal correctionnel, pour le 28 juillet, M. Savary, président du conseil d'administration de la Banque de Lyon et Loire, et les autres administrateurs, pour diverses contraventions, distribution de dividendes fictifs, hausse des actions par voies et moyens frauduleux.

*** Des essais de téléphone à grande distance vont être faits par l'administration des postes et télégraphes : on va tenter de relier, par des fils téléphoniques, Paris avec le Havre, Rouen et Elbeuf.

*** A l'occasion de la fête nationale, les élèves des lycées et collèges auront un congé de trois jours. La sortie aura lieu le dimanche, à l'heure réglementaire; la rentrée le mardi soir.

*** M. Sarcey est en ce moment aussi bien portant que possible.

Le critique du *Temps* doit reprendre son feuilleton dramatique de dimanche en huit.

*** Un rédacteur du *Cri du Peuple*, qui signe « Camille Polignac », a été arrêté avant-hier soir, et conduit au poste où il a passé la nuit, à la suite d'une discussion qu'il a eue avec un gardien de la paix, en prenant la défense d'un cocher contre lequel on verbalisait. Il a été remis en liberté hier matin.